

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 15 décembre 2023**

Date convocation : 11 décembre 2023	<i>quinze décembre deux mille vingt-trois, à 20h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 10	Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUYEYROL, Patrick ROY
Présents : 7	
Votants : 9	Absent(e)s et représenté(e)s : Charles ALDROVANDI représenté par Rémy MONET, Isabelle BENOIT représentée par Robert DEMOLIN
Pour : 9	
Contre : 0	Excusé(e)s : Fanny JACQUART
Abstentions : 0	Absent(e)s :
	Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBERLET

Objet: Acquisition d'une caméra et d'un micro.

Le Maire revient sur la proposition de plusieurs élus d'enregistrer par l'image et le son l'intégralité des Conseils municipaux et de les mettre à disposition des habitants sur le site de la commune. Il est nécessaire pour cela d'acquérir le matériel pour réaliser l'opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir le matériel nécessaire à l'enregistrement par l'image et le son de l'intégralité des séances du Conseil municipal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le ...19/12/2023

et publié ou notifié

François Rouveyrol


